

La Prestation canadienne pour personnes handicapées, un projet pour le Québec



FINAUTONOME

Finautonome est une organisation non gouvernementale (ONG) dont la mission est de favoriser une plus grande autonomie financière des personnes en situation de handicap.



Soutenir

- Information et conseil aux personnes: **1-833-TON-REEI (833-866-7334)**
- Communauté de pratique de professionnel-le-s
- Programmes de soutien (en développement)

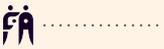
Sensibiliser

- Campagnes auprès du grand public, des professionnels et des organismes
- Offrir des **formations** et webinaires aux acteurs du secteur, aux personnes, aux cliniques communautaires d'impôts

Aviser / Pression publique

- Centre d'expertise, notamment 3 recherches à paraître en 2022 (impact économique, comportement fiscal, raisons non-déclaration du handicap)
- Avis pré-budgétaire au gouvernement provincial ou présentation du débat électoral fédéral (avec la COPHAN)
- Comité REEI Ensemble
- Mouvement Le handicap sans pauvreté

**Avez-vous déjà entendu
parler de la
Prestation canadienne pour
personnes handicapées
(à venir) ?**



Prestation canadienne pour personnes handicapées

Le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi pour créer une nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) en juin 2021. Depuis son annonce en 2020, une vaste consultation a été lancée pour dessiner le contour de cette prestation qui visera à réduire la pauvreté des personnes en situation de handicap et en âge de travailler, en procurant **une aide financière directe**.

Bref historique



- Ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2007)
- Consultations en vue de la Loi sur l'accessibilité (2016 – 2017)
- Analyse critique d'un comité sénatorial pour le CIPH et le REEI
- Loi sur l'accessibilité (sans dimension de soutien au revenu)
- Discours du Trône 2021
- Budget de consultation 2021
- Projet de Loi C-35
- Pétition commanditée par le Parti Vert du Canada (2022)

La Convention relative aux droits des personnes handicapées (ratifié par le Canada en 2007)

Préambule :

d) *Rappelant* le Pacte international relatif aux droits économiques

Article 3 Principes généraux

a) Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes;

(...)

c) non-discrimination

(...)

e) égalité des chances

Article 4 Obligations générales

2. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, chaque **État Partie s'engage à agir, au maximum des ressources dont il dispose et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale, en vue d'assurer progressivement le plein exercice de ces droits**, sans préjudice des obligations énoncées dans la présente Convention qui sont d'application immédiate en vertu du droit international

Le premier handicap, c'est la pauvreté

- **23 % de psh se trouvaient en situation de faible revenu, c. 9 % des personnes n'ayant pas d'incapacité.**

Certains groupes sont plus susceptibles que d'autres de se retrouver en **situation de faible revenu**. C'est le cas des immigrants récents, (...) des personnes ayant une incapacité."

Le seuil de faible revenu (fr) est le seuil sous lequel "les familles économiques ou les personnes hors famille économique consacrerait une portion plus grande que la moyenne générale de leur revenu après impôt à la nourriture, au logement et à l'habillement". Ex. : personne seule, à Montréal ou Québec en 2019, disposant de 26 426 \$ ou moins ; ou une famille dans une ville centre disposant de 34 616 \$ ou moins.

23 % de psh se trouvaient en situation de faible revenu, par rapport à 9 % des personnes n'ayant pas d'incapacité.



La taxe du handicap !

Si on évalue les coûts du handicap, on estime qu'ils peuvent représenter de 13 % à 40 % d'un budget mensuel

Le appuis sur le plan fédéral

- Promesses conservatrices d'améliorer les outils financiers des personnes en situation de handicap et l'élargissement des critères pour le CIPH
- Le parti libéral a déposé avant les élections de 2021 le projet de Loi C-35
- Loi visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes handicapées par l'établissement de la prestation canadienne pour les personnes handicapées
- Le NPD a demandé "une prestation d'invalidité qui maintiendrait les personnes en situation de handicap au-dessus du seuil de pauvreté"
- Le Parti vert du Canada, par la voie du député Mike Morrice, a déposé une pétition exigeant la Prestation dans des délais rapides

Un fort appui à une mesure comme la Prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap

La dernière étude de l'Institut AngusReid, en partenariat avec PLAN, témoigne de l'enthousiasme pour cette mesure. En effet, 92 % des Québécois accordent leur soutien à la Prestation canadienne des personnes en situation de handicap.

Rappelons qu'au Québec, comme au Canada, le premier groupe minoritaire est celui des personnes en situation de handicap

Le consensus des regroupements nationaux Québécois ?

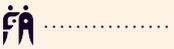
Scénarios

- Demande de transfert des sommes par Québec
- Le gouvernement fédéral va de l'avant et instaure une prestation nationale

Transfert pour financer le Revenu de base pour atteindre le Seuil de faible revenu (ou le seuil de la Mesure du panier de consommation)

- Sommes additionnelles pour soutenir l'employabilité ou d'autres mesures
- Respect "d'une personne, un chèque"

Si la **Prestation nationale** demeure, les critères devraient être respectés et les coupes ne devraient pas être tolérées, jusqu'à concurrence du seuil de faible revenu et compensations nécessaires et carnets santé



Bref !

- La vie en situation de handicap coûte cher. À la lumière des enquêtes des dernières années, on considère qu'**il en coûte près de 40 % plus cher pour compenser les situations de handicap**. Il est impératif d'assurer un revenu minimum conséquent pour sortir les personnes handicapées de la pauvreté ;
- Le processus pour être considéré comme "en situation de handicap" est fastidieux (exige des **attestations médicales**) alors que nous vivons une extraordinaire pénurie de ressources. Il faut harmoniser les processus
- **Le système de la Solidarité sociale n'est pas adapté à la réalité des adultes qui ne travaillent pas en raison de leur handicap.**

Connaissez-vous le Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) ?



Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

"Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit d'impôt non remboursable qui aide les personnes handicapées et leurs aidants à réduire l'impôt sur le revenu qu'ils pourraient avoir à payer. Un particulier peut demander le montant pour personnes handicapées une fois qu'il est admissible au CIPH. Ce montant comprend un supplément pour une personne ayant moins de 18 ans à la fin de l'année.

L'objectif du CIPH est de réaliser une plus grande équité fiscale en permettant **d'alléger les frais liés à la déficience**, puisque ce sont des dépenses additionnelles inévitables que d'autres contribuables n'ont pas à affronter.

Le fait d'être admissible au CIPH peut vous permettre d'accéder à d'autres programmes fédéraux et provinciaux.

On demande peu le CIPH et le REEI au Québec

Taux d'ouverture d'un REEI dans la population totale, par province canadienne (2017)

Province

Terre-Neuve-et-Labrador	0,4 %
Île-du-Prince-Édouard	0,6 %
Nouvelle-Écosse	0,5 %
Nouveau-Brunswick	0,4 %
Québec	0,3 %
Ontario	0,5 %
Manitoba	0,6 %
Saskatchewan	0,4 %
Alberta	0,4 %
Colombie-Britannique	0,6 %

Taux d'utilisation du CIPH dans la population totale, par province canadienne (2017)

Province

Terre-Neuve-et-Labrador	5,6 %
Île-du-Prince-Édouard	5,5 %
Nouvelle-Écosse	5,6 %
Nouveau-Brunswick	5,0 %
Québec	2,2 %
Ontario	3,8 %
Manitoba	5,4 %
Saskatchewan	3,2 %
Alberta	2,9 %
Colombie-Britannique	3,7 %

**Êtes-vous prêt-e-s à défendre
la création d'une
prestation qui soutiennent les
personnes en situation de
handicap ?
Comment ?**

COMMENT PARTICIPER ?

Ajoutez-vous sur
Facebook/[finautonome](https://www.facebook.com/finautonome)

Ajoutez-vous sur la liste d'envois:
communaute@finautonome.org



Merci de votre temps ! Demeurons en contact !

FA
Finautonomie

À propos CIPH REEI Centre d'expertise Actualités Blogue Partenariats Faire un don

Pour une réelle autonomie des personnes en situation de handicap

www.finautonomie.org

Capsule Programmes APPELEZ AU 1-833-TON-REEI (866-7334)

Un visuel montrant trois objets (un bâton blanc, un gobelet, et une canne) devant des lettres 'S' stylisées sur un fond bleu.

Votre santé affecte votre quotidien ?

www.argentvousattend.ca

disability without poverty le handicap sans pauvreté

Taille de police ENGLISH / FRENCH

notre mouvement le bénéfice le bourdonnement nos partenaires

le bénéfice

ensemble, faisons en sorte que l'Allocation canadienne à l'autonomie des personnes handicapées reste une priorité nationale

www.disabilitywithoutpoverty.ca/fr